

## **Eneco Soleil & Vent Plus**



Carte tarifaire décembre 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

## Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)			
(€ / an)		Compteur simple	Compte	Compteur excl. nuit	
			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
70,00	_	16,38	19,87	14,05	14,05
		TARIF «HEURES CREUSES» SUPPLÉMENTAIRE!	TARIF «HEURES SUPPLÉMENTAIR		,
		16,67% de votre consommation au tarif «heures creuses»	25% de votre consommation de jour au tarif «heures creuses»		/

## Coûts externes et taxes sur l'énergie

### TARIES NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport (montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent/kWh)			Frais de transport	Coût de distribution fixe	Tarif prosumer (1)	
destionnane de reseau	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,62	22,07	55,73
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	3,62	15,06	71,36
FLUVIUS (GASELWEST)	12,39	12,39	9,63	5,99	2,44	11,27	92,91
FLUVIUS ANTWERPEN	8,25	8,25	6,34	4,11	2,27	11,27	65,52
FLUVIUS (IMEWO)	9,67	9,67	7,36	4,84	2,37	11,27	74,75
FLUVIUS LIMBURG	7,47	7,47	5,98	3,75	2,13	11,27	59,71
FLUVIUS WEST	7,95	7,95	6,13	4,00	2,15	11,27	62,84
FLUVIUS (INTERGEM)	9,13	9,13	7,07	4,53	2,31	11,27	71,28
FLUVIUS (IVEKA)	10,91	10,91	8,68	5,14	2,37	11,27	81,81
FLUVIUS (IVERLEK)	9,91	9,91	7,59	4,93	2,28	11,27	75,90
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,62	13,06	65,48
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	3,62	13,06	82,14
ORES (Hainaut électricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	3,62	13,06	70,64
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	3,62	13,06	74,62
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	3,62	13,06	65,84
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,62	13,06	72,86
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	3,62	13,06	81,64
FLUVIUS (PBE)	8,69	8,69	6,60	4,77	2,32	11,27	68,77
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	3,62	17,51	75,00
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,20	10,26	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,21	10,21	7,88	5,13	2,45	11,27	78,99
TECTEO	8,17	9,14	4,87	4,20	3,62	22,77	63,69

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes en Belgique. Eneco Soleil & Vent Plus est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant les 3 premières années. Si vous avez un compteur double, 25% de votre consommation de jour sera calculée au tarif heures creuses. Si vous avez un compteur simple, 16,67% de votre consommation estre acquaité de ut arif heures creuses. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est une coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résillation anticipée. Dets la deuxième année, la redevance fixe est due au provata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est une contexion de cloture.

(\*) taux hors terme de capacité : KVA <=13KVA 26,23 €/an; KVA > 13KVA 52,45 €/an.
(1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.)
(2) Pas soumis à la TVA

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles $(\mathbb{C}\ /\ \mathrm{an})$

<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 kVA et <= 6 kVA	10,20
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	16,32
> 9 kVA et <= 13 kVA	20,40
> 13 kVA et <= 18 kVA	30,60
> 18 kVA et <= 36 kVA	40,80
> 36 kVA et <= 56 kVA	81,60
> 56 kVA et <= 100 kVA	132,60

#### IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (Ccent / kWh)	Cotisation fédérale <sup>(2)</sup> (€cent / kWh)
AIEG	0,1926	0,3474
AIESH	0,1926	0,3474
FLUVIUS (GASELWEST)	0,1926	0,3474
FLUVIUS ANTWERPEN	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IMEWO)	0,1926	0,3474
FLUVIUS LIMBURG	0,1926	0,3474
LUVIUS WEST	0,1926	0,3474
FLUVIUS (INTERGEM)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVEKA)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVERLEK)	0,1926	0,3474
ORES (Brabant Wallon)	0,1926	0,3474
ORES (Est)	0,1926	0,3474
ORES (Hainaut électricité)	0,1926	0,3474
ORES (Luxembourg)	0,1926	0,3474
ORES (Mouscron)	0,1926	0,3474
ORES (Namur)	0,1926	0,3474
ORES (Verviers)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (PBE)	0,1926	0,3474
REGIE DE WAVRE	0,1926	0,3474
SIBELGA	0,1926	0,3474
FLUVIUS (SIBELGAS)	0,1926	0,3474
TECTEO	0,1926	0,3474

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) 0,075 (€cent / kWh)

Contribution Fonds Energie (Flandre) $^{(2)}$ ( $\mathbb C$ / mois)			
	Tension basse	Tension moyenne	
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51	
Tarif consommateur protégé	0,00	-	
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	n en Flandre	2,37	
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)		2,82	
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)		1,00	

Carte tarifaire version 022112 pour la Belgique. / Valable du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus. / BB\_032\_022112\_FR\_ENECO\_POWER\_PLUS



# **Eneco Injection**



Carte tarifaire décembre 2021 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **petites consommations professionnelles** en Belgique.

Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

## Indemnité supplémentaire pour l'injection

#### PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

Compteur simple	Compted		
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
19,31	19,31	19,31	> Tarif mensuel
0,1 X BELPEX -0,906	0,1 X BELPEX -0,906	0,1 X BELPEX -0,906	> Formule tarifaire

Eneco Injection est réservé aux clients qui possèdent une installation de production locale en Belgique d'une puissance maximale de 10 kVA, d'un compteur numérique et/ou d'un comptuer bidirectionnel et qui sont liés à Eneco par le biais d'un contrat d'approvisionnement valable.

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document

Eneco Injection est un avenant à votre contrat existant à durée indéterminée, dans le cadre duquel le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire; le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (11/2021: C202,1524/MWh). Eneco peut modifiée u ou supprimée, ou à condition que les index concernée schangent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de léféctricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 100 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

"Prélèvement et injection" : L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation": Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région.

Carte tarifaire version 022112 pour la Belgique. / Valable du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu.